DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2024-040

Nombre de Conseillers :
- **En exercice : 23**
- **Présents : 12**
- **Votants : 17**

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme BERESINA Jocelyne – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette.

POUVOIRS : M. LANDRE Christian à Mme CANTIER Nadège – Mme ALAIN Lucette à Mme BERESINA Jocelyne– Mme ROMERO-PORTRAT Manuela à Mme MUNOZ Marie-Thérèse – Mme CASTANO Adeline à Mme GALLO Anne – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette.

EXCUSES : M. MAY Abdelkrim – M. DJEDDOU Rabah – Mme MONTEIRO Maria.

ABSENTS : M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MUNOZ Marie-Thérèse

RECOURS A DES EMPLOIS SAISONNIERS

Madame Nadège CANTIER, 1ère Adjointe, explique que durant la période estivale, il s'avère nécessaire de recourir à du personnel complémentaire, afin de pallier aux congés des agents, d'assurer la continuité des services et de répondre à l'accroissement temporaire d'activités liée à l'organisation de la saison estivale du Bel Été à TORCY.

Il s'agit de besoins non constants, il n'apparaît pas possible de recourir à des emplois permanents. Ainsi, sur avis conforme rendu par le Comité Social Territorial du 12 juin 2024, la création de plusieurs emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet est proposée.

Le Conseil Municipal ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1 et L.1111-2 ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-23 ;
Vu la délibération n° D/2024-029 en date du 10 avril 2024 adoptant le Budget Principal 2024 ;
Entendu l'exposé de Madame Nadège CANTIER, 1ère Adjointe, et sur sa proposition ;

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le recours à des emplois saisonniers sur la période estivale 2024 en vue de renforcer certains services municipaux ;

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 04 JUIL. 2024
et publié, affiché ou
notifié le 04 JUIL. 2024
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210

M. Philippe PIGEAU